

Comité consultatif
des partis politiques

Résumé de la réunion
Les 13 et 14 juin 2019



Table des matières

1.	Résumé de la réunion.....	3
2.	Mot d’ouverture du directeur général des élections.....	3
3.	Service et appui aux entités politiques – 43 ^e EG.....	3
4.	Améliorations à la liste électorale pour l’EG.....	4
5.	Opérations aux bureaux de vote – 43 ^e EG.....	5
6.	Approche de la surveillance des médias sociaux et de la coordination des interventions.....	6
7.	Interaction avec des tiers pendant les périodes préélectorales et électorales.....	7
8.	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.....	7
9.	Commissaire aux élections fédérales.....	8
10.	Améliorations au processus de vérification du financement politique.....	9
11.	Calendrier des activités à venir du CCPP et levée de la séance.....	10
12.	Annexe A : Ordre du jour.....	11
13.	Annexe B : Participants à la réunion.....	12

1. Résumé de la réunion

L'assemblée générale annuelle des 13 et 14 juin 2019 visait à informer le Comité consultatif des partis politiques (CCPP) au sujet des travaux menés par Élections Canada (EC) depuis la réunion de février 2019 et des travaux menant à l'élection générale (EG). Après la levée de la séance officielle le 14 juin, l'arbitre en matière de radiodiffusion a rencontré les membres du CCPP pendant environ une heure.

Le présent résumé suit l'ordre du jour présenté à l'annexe A. Une liste des participants figure à l'annexe B.

2. Mot d'ouverture du directeur général des élections

Présentateur : Stéphane Perrault (directeur général des élections [DGE])

M. Perrault souhaite la bienvenue aux membres du CCPP à l'assemblée générale annuelle et présente les nouveaux membres suivants : John Evans (Alliance Nationale des Citoyens du Canada), Johanne Mennie et Daniel Tyrie (Parti populaire du Canada) et Carl Pilotte (Bloc Québécois).

Le DGE fait le point sur les priorités de l'organisme en prévision de l'élection générale, et la présentation est suivie d'une séance de questions et réponses. Les sujets de discussion portent sur la mise en œuvre du projet de loi C-76, les lignes directrices révisées visant l'utilisation des listes électorales, les exigences des politiques de parti s'appliquant à la protection des renseignements personnels, la simulation d'élection générale et les essais de rendement, l'examen triennal de 2019, les changements au processus de mise en candidature, la sécurité des élections et l'accessibilité du processus électoral.

3. Service et appui aux entités politiques – 43^e EG

Présentateurs : Denis Bazinet (directeur, Planification et administration des opérations électorales) et Christopher Morris (chef, Services aux candidats)

M. Bazinet fait un survol des changements opérationnels auxquels les candidats et les partis peuvent s'attendre lors de la 43^e élection générale : le processus de mise en candidature, les exigences d'identification pour les candidats, le processus d'appui des candidats, le Centre de service aux entités politiques (CSEP) et la déclaration des rapports financiers. Il fait également le point sur les résultats du projet pilote sur les élections partielles réalisé en 2019. Une démonstration en direct du CSEP est également présentée.

M. Bazinet indique que le Réseau de soutien aux entités politiques appuiera le CSEP. De plus, un guide de l'utilisateur pour les rapports financiers électroniques bureautique, un numéro sans frais et un soutien par courriel seront offerts. En ce qui concerne les engagements à venir, on a commencé à tenir des séances d'information destinées aux candidats et aux agents officiels un peu partout au pays; ces séances se poursuivront jusqu'en juin 2019. Les directeurs du scrutin rencontreront les candidats confirmés et leurs représentants durant l'élection. Les membres du CCPP se voient rappeler d'accéder au portail du CSEP et aux formulaires de mise en candidature en ligne pendant l'été.

L'intervention de M. Bazinet est suivie d'une séance de questions et réponses, et les membres du Comité lui posent des questions au sujet de processus de mise en candidature, tout particulièrement : l'acceptation et la confirmation des candidatures, la distribution des listes électorales aux candidats confirmés et le soutien aux candidats. Les participants ont également posé des questions sur le fonctionnement de la nouvelle application.

4. Améliorations à la liste électorale pour l'EG

Présentatrice : Céline Desbiens (directrice, Registre national des électeurs)

M^{me} Desbiens mentionne les travaux qui sont en cours pour tenir et mettre à jour le Registre national des électeurs (RNE). En ce qui concerne l'Étude de la confirmation de la qualité des données de 2018, M^{me} Desbiens explique comment Statistique Canada a évalué les données du Registre à l'aide d'une approche de couplage de dossiers, ce qui a donné lieu à ajustements des indicateurs de la qualité : la couverture ciblée du RNE est maintenant 94 % au lieu de 92 %

M^{me} Desbiens informe les membres du CCPP des activités de mise à jour du Registre en vue de la prochaine élection générale. En moyenne, la gestion du Registre comprend le traitement des mises à jour de 10 000 électeurs par jour en raison d'ajouts, de déménagements, de décès, entre autres. Diverses sources de données transmettent régulièrement des mises à jour de renseignements sur les électeurs et adresses.

À la suite de récentes modifications à la *Loi électorale du Canada*, EC a collaboré avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) pour obtenir des données sur les nouveaux citoyens canadiens, données qui serviront à améliorer l'intégrité des données du RNE. À l'heure actuelle, EC procède à un examen de contrôle de la qualité en ce qui a trait aux changements de nom de famille et de genre.

On souligne également que parmi les améliorations apportées au Service d'inscription en ligne des électeurs, les électeurs peuvent maintenant télécharger leurs pièces d'identité pour s'inscrire en ligne. Depuis décembre 2018, le service a reçu 2 000 nouvelles inscriptions. Il s'agit d'une amélioration importante au service d'inscription en ligne offert aux nouveaux électeurs.

De plus, M^{me} Desbiens décrit le nouveau Registre des futurs électeurs. Les modifications apportées à la *Loi électorale du Canada* au moyen du projet de loi C-76 comprennent un mandat visant à créer un nouveau registre pour les jeunes de 14 à 17 ans. Ainsi, les futurs électeurs inscrits au registre seraient automatiquement ajoutés au RNE lorsqu'ils auront 18 ans. Les données du Registre des futurs électeurs ne peuvent pas être transmises aux partis politiques. Pour le moment, l'inscription au Registre des futurs électeurs se fait seulement sur papier; un système d'inscription en ligne sera mis sur pied après l'élection générale.

M^{me} Desbiens fait remarquer que les listes électorales annuelles de juin 2019 sont distribuées sur une clé USB aux députés et aux partis politiques enregistrés qui en font la demande. Un projet pilote a été lancé en vue de permettre aux partis politiques enregistrés d'accéder aux listes électorales par l'intermédiaire du Centre de service aux entités politiques (CSEP). Les partis pourront également passer par le CSEP pour obtenir différentes listes électorales au lieu de les avoir sur une clé USB.

5. Opérations aux bureaux de vote – 43^e EG

Présentatrice : Dawn Borutskie (directrice déléguée, Services de vote et de résultats)

M^{me} Borutskie présente un aperçu des divers changements opérationnels qui se produisent aux bureaux de vote, y compris les changements à la stratégie de recrutement pour faciliter l'embauche de fonctionnaires électoraux. Elle décrit également la souplesse en matière de dotation pour la prochaine élection, plus particulièrement, les nouvelles options touchant la dotation à la disposition des directeurs du scrutin (DS). Par exemple, dans les bureaux de vote par anticipation, les DS peuvent embaucher deux équipes pour les quatre jours, et le superviseur peut assumer le rôle de scrutateur ou de greffier du scrutin lorsque cela est nécessaire ou si ceux-ci ont besoin de prendre une pause.

M^{me} Borutskie aborde également les changements au processus de vérification de l'identité et de l'adresse des électeurs. Parmi la liste des pièces d'identité acceptées pour prouver l'identité et l'adresse des électeurs figure maintenant la carte d'information de l'électeur (CIE). Cependant, la CIE peut seulement servir pour prouver l'adresse de l'électeur si celui-ci présente une deuxième pièce d'identité pour établir son identité. En ce qui a trait aux répondants, un répondant peut établir l'identité et l'adresse d'un électeur en personne à un bureau du DS et au bureau de vote.

Les autres mises à jour concernent les services offerts aux personnes handicapées. De plus, les membres des Forces canadiennes pourront maintenant utiliser d'autres options offertes au public pour voter (ils pourront toujours aussi voter aux bureaux de scrutin militaires).

Par la suite, EC répond aux questions des partis concernant le taux de rémunération et l'impartialité des travailleurs. Les partis posent des questions sur les options de vote pour les étudiants, les répondants, la distribution des listes électorales et les cartes de bingo.

6. Approche de la surveillance des médias sociaux et de la coordination des interventions

Présentatrice : Melanie Wise (directrice adjointe, Relations avec les médias et Gestion des enjeux)

M^{me} Wise présente une mise à jour aux représentants du Comité sur la façon dont EC surveillera et analysera les médias sociaux afin de détecter l'information et les incidents qui pourraient nuire à la capacité des Canadiens de voter à la 43^e élection générale.

En ce qui concerne les équipes spéciales, M^{me} Wise expose la répartition du travail. L'équipe des Affaires publiques gère les comptes de médias sociaux d'EC, affiche des messages et répond aux questions; et l'équipe du Bureau de l'intégrité électorale surveille l'environnement des médias sociaux à la recherche de renseignements et d'incidents qui ne concernent pas les comptes d'EC. Les équipes seront réunies dans un même local et recevront une formation polyvalente afin de tirer parti efficacement des ressources et de faciliter l'échange d'information.

M^{me} Wise précise qu'EC surveillera la presse écrite, les médias en ligne et les médias électroniques en français et en anglais ainsi que les médias présentés en 20 langues. En ce qui a trait aux médias sociaux, l'outil de surveillance des médias sociaux d'EC traduit plus de 40 langues, et le personnel chargé de la surveillance parle couramment 12 langues.

Par ailleurs, M^{me} Wise signale que bien qu'EC ne surveille pas les sujets liés aux questions politiques, aux candidats ou aux programmes de candidats ou de partis, il surveillera les médias sociaux et le Web à la recherche de trois types d'information :

- des renseignements inexacts sur le processus électoral : où, quand et comment s'inscrire et voter, exigences en matière d'identification de l'électeur, etc.;
- des indicateurs d'incidents qui pourraient avoir une incidence sur la tenue des élections : conditions météorologiques extrêmes, routes fermées, incendies, etc.;
- des sites Web ou comptes usurpant l'identité d'EC.

En ce qui concerne l'analyse des médias sociaux, EC validera l'authenticité de l'information numérique, triangulera les résultats provenant d'autres sources et mesurera la portée ainsi que les répercussions éventuelles sur le processus électoral. M^{me} Wise explique comment les interventions aux problèmes visant les médias sociaux seront faites en temps utile et de façon proportionnelle suivant la portée et les répercussions estimées, harmonisées avec le programme d'intégrité électorale d'EC et coordonnées avec des intervenants externes, au besoin.

La présentation de M^{me} Wise se termine par des questions. Les partis cherchent à mieux comprendre le rôle et l'approche d'EC relativement au traitement des plaintes et de la diffusion d'information erronée sur les comptes de médias sociaux. EC réaffirme son rôle par rapport à celui des autres intervenants et du gouvernement du Canada.

7. Interaction avec des tiers pendant les périodes préélectorales et électorales

Présentateurs : Jeff Merrett (directeur, Affaires réglementaires et systèmes)

Assistant : Trevor Knight (avocat principal)

Dans sa présentation, M. Merrett informe les membres du CCPP la mesure dans laquelle les règles introduites dans le projet de loi C-76 ont une incidence sur la façon dont les entités politiques, en particulier les partis enregistrés, peuvent interagir avec des tiers.

Il explique comment la *Loi électorale du Canada* définit les tiers comme des particuliers, des personnes morales, des syndicats ou des groupes qui souhaitent prendre part à une élection, autrement qu'à titre de candidat ou de membre d'un parti politique ou d'une association de circonscription. Les tiers doivent s'enregistrer auprès d'Élections Canada s'ils engagent des dépenses de 500 \$ ou plus pour la tenue d'activités réglementées pendant une période préélectorale ou une période électorale. Si les tiers n'ont aucun lien avec le Canada, il leur est interdit de dépenser de l'argent pour influencer une élection.

M. Merrett indique qu'en vertu du projet de loi C-76, les activités suivantes des tiers sont réglementées :

- Les publicités partisans pendant la période préélectorale;
- Les publicités électorales pendant la période électorale;
- Les activités partisans pendant les deux périodes;
- Les sondages électoraux pendant les deux périodes.

En outre, M. Merrett discute des nouvelles dispositions de la Loi concernant la collusion entre un parti politique et un tiers.

À la fin de la présentation, les partis politiques posent des questions sur les différents types de scénarios d'interactions avec les tiers, ce qui permet à EC d'élaborer des pratiques exemplaires en matière d'interaction avec des tiers sur ce qui est acceptable ou non en vertu des nouvelles exigences du projet de loi C-76.

8. Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Présentateur : Alain Garneau (directeur, Conseil canadien de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes [CRTC])

M. Garneau fait un survol du mandat du CRTC en matière de conformité et d'application de la loi et décrit les rôles dans le cadre du Registre de communication avec les électeurs afin de sensibiliser davantage les partis politiques, les candidats et les autres groupes au sujet du Registre.

M. Garneau discute de la question de savoir qui, précisément, doit s'inscrire au Registre de communication avec les électeurs et indique qu'il s'agit de toute personne qui utilise un composeur-messager automatique (CMA), toute personne qui a recours à un fournisseur de services d'appels et toute personne morale ou groupe qui utilise ses services internes pour faire des appels de vive voix.

De plus amples renseignements ont été présentés sur les Règles sur les télécommunications non sollicitées (UTR), y compris la Liste nationale de numéros de téléphone exclus, les règles de telemarketing et du CMA.

M. Garneau fournit de l'information aux membres du CCPP sur la *Loi canadienne antipourriel* (LCAP). Il explique que la LCAP interdit, notamment l'envoi de messages électroniques commerciaux (MEC) sans le consentement des particuliers, y compris les courriels et les messages texte.

La présentation est suivie d'une période de questions et réponses avec les membres du CCPP. Le personnel du CRTC et d'EC répond à une série de questions qui apportent des précisions. Les membres du Comité s'intéressent à l'incidence qu'auront les règlements sur les particuliers, les agents officiels, les agents financiers et les bénévoles.

9. Commissaire aux élections fédérales

Présentateur Yves Coté (commissaire aux élections fédérales)

Assistants : Marc Chénier (Bureau du commissaire aux élections fédérales) et Michelle Laliberté (Bureau du commissaire aux élections fédérales)

M. Côté décrit les nouveaux outils dont dispose le commissaire aux élections fédérales à la suite de l'adoption du projet de loi C-76 : sanctions administratives pécuniaires (SAP), engagements (comme solution de rechange à l'imposition d'une SAP), ententes de conformité offrant des modalités d'ampleur et le pouvoir de demander une ordonnance de la cour afin de contraindre un témoin à témoigner.

M. Côté informe les membres du Comité que lors des prochaines élections générales, l'ingérence étrangère demeure une grave préoccupation et décrit la collaboration établie entre le Bureau du commissaire aux élections fédérales, EC et ses partenaires dans le domaine de la sécurité à l'échelle du gouvernement, dont le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRC), le Centre de la sécurité des télécommunications (CST) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) en vue de régler cette question.

Il informe le CCPP que d'excellents progrès ont été réalisés dans la plupart des plateformes numériques et médias sociaux en vue d'établir un cadre de collaboration entre celles-ci et le Bureau du commissaire aux élections fédérales. Il explique aussi que son bureau est en train de revoir son approche de communication afin de fournir plus de renseignements sur ses processus et les facteurs qui sous-tendent les décisions qui tiennent compte de la conformité et de l'application de la loi.

M. Côté confirme que les observations du Bureau du commissaire aux élections fédérales portant sur la 43^e EG seront présentées dans son rapport annuel au printemps 2020. Les recommandations officielles visant les modifications législatives sur les questions de conformité et d'application de la loi seront publiées séparément du rapport de recommandations du DGE.

À la fin de sa présentation, M. Côté répond aux questions des membres du Comité. Les questions portent sur les délais d'exécution prévus pour les enquêtes et l'application des sanctions ainsi que sur la façon dont le commissaire traitera avec les bénévoles, particulièrement en ce qui concerne les infractions commises pour le compte des organisations.

10. Améliorations au processus de vérification du financement politique

Présentateurs : Josée Villeneuve (directrice, Financement politique), Jeff Merrett (directeur, Affaires réglementaires et systèmes) et François Leblanc (directeur, Financement politique et Vérification)

M^{me} Villeneuve, M. François Leblanc et M. Leblanc présentent une mise à jour détaillée sur les améliorations apportées au processus de vérification du financement politique. EC a procédé à un examen du processus de vérification afin d'améliorer son efficacité globale, notamment par la réduction du temps nécessaire pour produire les rapports de vérification, l'accroissement de la transparence et de la prévisibilité du cadre réglementaire et l'analyse de l'information d'un point de vue horizontal.

M^{me} Villeneuve signale qu'un plan pluriannuel a été élaboré et qu'il y aura une nouvelle méthode de vérification pour les candidats, dont un programme de vérification simplifié.

À ce sujet, M^{me} Villeneuve informe les membres du Comité que la nouvelle méthode de vérification pour les candidats comprend un programme de vérification simplifié axé sur le risque et un échéancier cible de 12 mois pour mener à bien les vérifications. Pour ce faire, EC a mis sur pied un centre d'expertise et une équipe chevronnée de vérificateurs affectés à des dossiers complexes afin de fournir des conseils normalisés aux entités.

En ce qui a trait à la modernisation des systèmes, M^{me} Villeneuve signale que les anciens systèmes de financement politique sont en cours d'amélioration en ce qui concerne l'état de préparation générale, et les nouveaux services en ligne offerts aux entités politiques prévoient un nouveau processus entièrement numérique avec enregistrement et rapports sans papier.

M^{me} Villeneuve précise que les améliorations aux processus et aux systèmes de vérification contribueront à réduire le temps de traitement pour les entités politiques, à examiner rapidement les documents justificatifs des rapports et à accroître la transparence grâce à la publication en temps voulu des rapports vérifiés ainsi que le caractère prévisible des règles en matière de financement politique pour les entités politiques.

11. Calendrier des activités à venir du CCPP et levée de la séance

Présentatrice : Susan Torosian (directrice exécutive, Politiques et Affaires publiques)

M^{me} Torosian présente le calendrier des dates, travaux et autres éléments d'intérêt à venir pour les représentants du Comité.

Parmi les éléments mentionnés :

- la téléconférence du CCPP sur l'élection générale (août/septembre 2019);
- une réunion du CCPP après l'élection générale (novembre/décembre 2019);
- la réunion du Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées (février 2020);
- l'Assemblée générale annuelle du CCPP (juin 2020).

Après la présentation du calendrier des activités à venir, la séance est levée vers 12 h le 14 juin 2019. Après la levée de la séance, l'arbitre en matière de radiodiffusion rencontre les représentants du Comité pendant environ 60 minutes (de 13 h à 14 h) pour discuter de l'attribution du temps d'antenne et des lignes directrices sur la radiodiffusion.

12. Annexe A : Ordre du jour

Jour 1 : le 13 juin 2019

8 h – 8 h 55	Déjeuner et inscription
8 h 55 – 9 h	Mot de bienvenue
9 h – 10 h 15	Observations préliminaires du DGE
10 h 15 – 10 h 30	Pause et foire d'information
10 h 30 – 11 h 30	Services et soutien offerts aux entités politiques — 43 ^e EG
11 h 30 – 12 h 15	Améliorations à la liste électorale pour l'EG
12 h 15 – 13 h 15	Dîner et foire d'information
13 h 15 – 14 h	Opérations aux bureaux de vote — 43 ^e EG
14 h – 14 h 30	Approche de la surveillance des médias sociaux et de la coordination des interventions
14 h 30 – 14 h 45	Pause et foire d'information
14 h 45 – 15 h 45	Interaction avec des tiers pendant les périodes préélectorales et électorales
15 h 45 – 16 h 45	Présentation du CRTC
16 h 45 – 16 h 50	Levée de la séance

Jour 2 : le 14 juin 2019

8 h 30 – 9 h 30	Déjeuner
9 h 30 – 10 h 45	Présentation du commissaire aux élections fédérales
10 h 45 – 11 h	Pause
11 h – 11 h 30	Améliorations au processus de vérification du financement politique
11 h 30 – 11 h 55	Calendrier des activités à venir
11 h 55 – 12 h	Levée de la séance
12 h – 13 h	Dîner
13 h – 14 h	Présentation de l'arbitre en matière de diffusion

13. Annexe B : Participants à la réunion

Représentants du CCPP

Nom	Parti politique
Stephen Best	Animal Protection Party of Canada
Liz White	Animal Protection Party of Canada
Carl Pilotte	Bloc Québécois
Sylvain Boyer	Bloc Québécois
Rod Taylor	Parti de l'Héritage chrétien du Canada
Peter Vogel	Parti de l'Héritage chrétien du Canada
Elizabeth Rowley	Parti communiste du Canada
Dustin Van Vugt	Parti conservateur du Canada
Trevor Bailey	Parti conservateur du Canada
Nick Carter	Parti Vert du Canada
Sky Losier (observateur)	Parti Vert du Canada
John Arnold	Parti libéral du Canada
Azam Ishmael	Parti libéral du Canada
Jessica Spindler (observatrice)	Parti libéral du Canada
Coreen Corcoran	Parti Libertarien du Canada
Jean-Serge Brisson	Parti Libertarien du Canada
Anna Di Carlo	Parti Marxiste-Léniniste du Canada
Christian Legais	Parti Marxiste-Léniniste du Canada
John Evans	Alliance Nationale des Citoyens du Canada
Jesse Calvert	Nouveau Parti démocratique
Johanne Mennie	Parti populaire du Canada
Daniel Tyrie	Parti populaire du Canada
Al Gullon	Parti progressiste du Canada
Talis-Ilmars Brauns	Parti Marijuana
John Akpata	Parti Marijuana
Pascal Gélinas	Parti Rhinocéros Party

Autres invités et présentateurs

Nom	Organisation
Yves Côté	Bureau du commissaire aux élections fédérales
Michelle Laliberté	Bureau du commissaire aux élections fédérales
Marc Chénier	Bureau du commissaire aux élections fédérales
Peter S. Grant	Arbitre en matière de radiodiffusion
Christopher Prince	Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
Alain Garneau	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

Personnel d'Élections Canada présent durant toute la réunion ou une partie de celle-ci

Denis Bazinet, Kevin Boucher, Dawn Borutskie, Bradley Darch, Lisa Drouillard, Cyntia Henley, Paul Jorgenson, Trevor Knight, François Leblanc, Juan Melara-Pineda, Jeff Merrett, Céline Desbiens, Christopher Morris, Michelle AuCoin-Power , Deborah Landry, Anne Lawson, Stéphane Perrault, Michel Roussel, Dani Srour, Stéphanie Thomas, Victoria Bennett, Karen Thomas, Susan Torosian, Duncan Toswell, Josée Villeneuve, Karine Richer, François Villeneuve, Melanie Wise, Daniel Larrivee, Kerrie Rodier, Genevieve Latulippe, Jane Dunlop et Joanne Geremian

Animateur de la réunion

Alain Rabeau